

Mercredi 2 décembre 2015



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

## **AFFAIRES COURANTES**

### **DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* CHIEF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Amendment Act*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (cadre stratégique sur l'éducation et l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits)/The Education Administration Amendment Act (First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework)*

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (reconnaissance des soins conformes aux traditions pour les enfants autochtones)/The Child and Family Services Amendment Act (Recognition of Customary Care of Indigenous Children)*

---

### **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

## QUESTIONS ORALES

## PÉTITIONS

M. PEDERSEN  
M<sup>me</sup> ROWAT  
M. SCHULER  
M. EICHLER  
M. EWASKO  
M. MARTIN  
M. PIWNIUK  
M. WISHART  
M. CULLEN  
M. SMOOK

## GRIEFS

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### COMITÉ PLÉNIER

### COMITÉ DES SUBSIDES

---

### DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ALLUM

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*  
(M. FRIESEN — 27 min)

---

### DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ALLUM

(N<sup>o</sup> 3) — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)*

M. le *ministre* ROBINSON

(N<sup>o</sup> 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est (construction de la « route Freedom »)/The Manitoba East Side Road Authority Amendment Act (Constructing Freedom Road)*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N<sup>o</sup> 5) — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *premier ministre* SELINGER

(N<sup>o</sup> 6) — *Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine/The Francophone Community Enhancement and Support Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M<sup>me</sup> la *ministre* BRAUN

(N<sup>o</sup> 8) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N<sup>o</sup> 10) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

---

## QUESTIONS ÉCRITES — ACCEPTÉES MAIS RESTÉES SANS RÉPONSE

### QUARANTIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

#### QUESTIONS ÉCRITES

M. SCHULER

11. Le député d'Elmwood peut-il divulguer si la photo sur laquelle il figure, publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, est une publicité payée à même des fonds provenant de l'Assemblée législative ou du gouvernement provincial?
12. Étant donné que le député d'Elmwood est identifié en tant que député du Parlement et non de l'Assemblée législative du Manitoba dans une photo publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, peut-il divulguer si la photo a été prise avec l'aide de fonctionnaires ou de ressources du gouvernement provincial ou de l'Assemblée législative du Manitoba?

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M<sup>me</sup> la ministre IRVIN-ROSS

(N<sup>o</sup> 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

M. le ministre ALLUM

(N<sup>o</sup> 17) — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act*

M. MALOWAY

(N<sup>o</sup> 201) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

---

## AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

### PROPOSITIONS

M<sup>me</sup> HOWARD — Protection d'un système public de soins de santé solide

2. Attendu :

que l'accès à des soins de santé publics, universels et de haute qualité constitue une priorité pour les familles manitobaines et que le gouvernement provincial continuera d'investir pour protéger et améliorer les services de première ligne;

que dans son discours du trône, le gouvernement a annoncé des investissements intelligents, stratégiques et avant-gardistes, fondés sur les valeurs et les priorités des Manitobains, en vue d'améliorer la santé et le bien-être des familles manitobaines ainsi que les soins qu'elles reçoivent;

que le gouvernement provincial investit dans les soins de santé en construisant davantage d'établissements de santé, en embauchant et en formant plus d'intervenants de première ligne, comme des médecins, des infirmières et des ambulanciers paramédicaux, en améliorant le système des services médicaux d'urgence, notamment en visant la réduction des frais d'ambulance, et en finançant des initiatives comme les cliniques express qui offrent aux Manitobains un choix et un accès accru en matière de soins de santé;

que le gouvernement provincial investit dans de nouveaux programmes uniques qui amélioreront le soutien aux parents, les services de santé mentale destinés aux jeunes, les services de soutien en matière de toxicomanie, les soins à domicile pour les aînés ainsi que le soutien offert aux patients atteints du cancer dès le diagnostic et tout au long du traitement par l'entremise de CancerCare;

que le gouvernement provincial continuera d'investir dans les soutiens aux soins de santé dans le Nord, notamment en facilitant l'accès à des aliments sains;

que le chef de l'opposition officielle a l'intention d'imposer des réductions risquées qui menaceraient les services dont dépendent les Manitobains et qui transformeraient le système provincial en un système de soins de santé à deux vitesses identique à celui des États-Unis dans lequel les riches peuvent payer pour se faire soigner avant les autres;

que même après avoir énoncé que le système de soins de santé à deux vitesses était préférable, le chef de l'opposition officielle n'a présenté aucune direction claire par rapport aux soins à domicile, aux foyers de soins personnels, aux médecins de famille ou aux infirmières praticiennes,

il est proposé :

que l'Assemblée législative félicite les intervenants de première ligne dont le travail est essentiel, notamment les médecins, les infirmières et les ambulanciers paramédicaux, puisqu'ils fournissent des soins haut de gamme aux Manitobains et qu'ils méritent notre appui;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer d'investir dans sa vision d'un système de soins de santé public, universel et de haute qualité encore plus solide pour tous les Manitobains;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à continuer de s'opposer aux demandes du chef de l'opposition officielle visant la privatisation du système de soins de santé, laquelle mettrait en danger la santé de tous les Manitobains.